



# 26eme MARCHÉ AUX PUCES DUPPIGHEIM 16 juin 2024

Registre des Associations Vol XVIII n°720

Adresse :

2, rue des Martinets

67120 DUPPIGHEIM

[http://perso.numericable.fr/abv\\_duppigheim/](http://perso.numericable.fr/abv_duppigheim/)

[abv.duppigheim@gmail.com](mailto:abv.duppigheim@gmail.com)

☎ 07.68.01.78.75

RENSEIGNEMENTS AU 07 68 01 78 75, PAS DE RESERVATION PAR TELEPHONE,

**Prix de la place pour les particuliers : 15 € les 5 mètres (minimum)  
+ 3,00 € le mètre entamé supplémentaire.**

**Prix de la place pour les professionnels : 30 € les 5 mètres  
+ 10 € le mètre entamé supplémentaire  
« Limité à 10 mètres maximum »**

**AUCUNE PLACE NON RESERVEE NE SERA ATTRIBUEE LE JOUR DU MARCHÉ AUX PUCES**

**PAS DE RÉSERVATION SANS LE BULLETIN D'INSCRIPTION COMPLÈTEMENT REMPLI ET SIGNÉ -  
SANS LE PAIEMENT - SANS LES PHOTOCOPIES DES PIÈCES D'IDENTITÉS ET APRES LE 5 JUIN 2024**

**Règlementation :**

1. Le marché aux puces est uniquement ouvert aux particuliers et professionnels à condition de renvoyer le talon réponse totalement rempli et signé.
2. Toute réservation non accompagnée de son montant ne sera pas prise en compte.
3. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation.
4. L'accueil et l'installation des exposants se feront de 6h30 à 8h.
5. Votre n° de place vous sera attribué à votre arrivée.
6. Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont assurés exclusivement par les organisateurs.
7. La vente d'arme blanche ou à percussion et d'animaux vivants est interdite.
8. L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite.
9. Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
10. Les animaux doivent être tenus en laisse.
11. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vols ou accidents qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
12. Le stationnement d'une seule voiture est autorisé par emplacement.
13. L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct au plus tard pour 18h. Rien ne devra rester sur place.

**Règlement déposé en Mairie de DUPPIGHEIM. Merci de le respecter**

En cas de non-respect de celle-ci l'association organisatrice qui est seul juge, peut procéder à l'exclusion de tout contrevenant.



**BULLETIN D'INSCRIPTION À DETACHER ET À RETOURNER COMPLETE ET SIGNE**

**A : AUX BONS VIVANTS – 2 RUE DES MARTINETS – 67120 DUPPIGHEIM AVANT LE 5 JUIN 2024**

Nom ..... Prénom .....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville .....

N° de téléphone ..... Réserve un emplacement de .....mètres

N° d'immatriculation du véhicule ..... Ci-joint la somme de ..... € par chèque

Marque et modèle ..... à l'ordre de AUX BONS VIVANTS - DUPPIGHEIM

Pièce d'identité : En respect des dispositions réglementant l'organisation des brocantes et vides-grenier, vous devez pouvoir produire l'une des pièces d'identité suivantes lors du marché aux puces :

Carte d'identité - ou Passeport (préciser si c'est carte d'identité ou bien passeport) et justificatif d'inscription au registre du commerce pour les professionnels

N° .....

Délivrée le ..... par .....

*Certifie que les objets déposés sont sa propriété et n'ont pas été achetés dans un but de revente lors de ce marché aux puces.*

*Participe de manière exceptionnelle à cette manifestation, organisée le 16 juin 2024 par l'Association Aux Bons Vivants de DUPPIGHEIM.*

Fait à ..... le .....

**Signature** : .....

Ne pas jeter sur la voie publique